



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/14
1^{er} novembre 2010



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-deuxième réunion
Montréal, 29 novembre – 3 décembre 2010

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ONUDI
POUR L'ANNÉE 2010**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. L'ONUDI demande au Comité exécutif d'approuver le montant de 367 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 27 525 \$US, pour les amendements à son programme de travail de 2010. Ce dernier est joint au présent document.

2. Les activités proposées dans les amendements au programme de travail de l'ONUDI sont présentées dans le tableau 1, ci-dessous :

Tableau 1 : Amendements au programme de travail de l'ONUDI

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE			
A1. Prorogation des projets de renforcement des institutions			
Arménie	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase II)	120 000	120 000
Mexique	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase X)	247 000	247 000
	Sous-total	367 000	367 000
Coûts d'appui aux agences (7,5 % pour la préparation de projet et le renforcement des institutions et pour les autres activités d'un montant supérieur à 250 000 \$US, et 9 % pour les autres activités d'un montant inférieur à 250 000 \$US)		27 525	27 525
Total :		394 525	394 525

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

A1. Prorogation des projets de renforcement des institutions

- a) Arménie (phase II) : 120 000 \$US
- b) Mexique (phase X) : 247 000 \$US

Description du projet :

3. L'ONUDI a présenté des demandes de prorogation des projets de renforcement des institutions pour l'Arménie et le Mexique. Les demandes concernant ces pays sont décrites à l'Annexe 1 du présent document.

Observations du Secrétariat

4. Le Secrétariat du Fonds a examiné les rapports finals et le plan d'action sur le renforcement des institutions soumis par l'ONUDI, au nom de l'Arménie et du Mexique. Ces documents ont été soumis sous le format révisé approuvé par la décision 61/43 pour les prorogations de renforcement des institutions. Lors de l'examen de ces demandes relatives au renforcement des institutions, le Secrétariat a pris en compte les décisions 59/17, 59/47 b) et 61/43 et tout particulièrement cette dernière, par laquelle le Comité exécutif a décidé « De maintenir le financement du soutien au renforcement des institutions aux niveaux actuels, et de renouveler les projets de renforcement des institutions pour la période complète de deux ans à partir de la 61^e réunion ».

Recommandation du Secrétariat

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des demandes de prorogation de renforcement des institutions pour l'Arménie et le Mexique au niveau de financement indiqué au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/14/. Le Comité exécutif pourrait souhaiter faire part aux gouvernements de l'Arménie et du Mexique des commentaires figurant à l'Annexe II du présent document.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Arménie : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	ONUUDI
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Avril 09	120 000
Total :	120 000
Montant demandé pour la prorogation (phase II) (\$US) :	120 000
Montant recommandé pour approbation de la phase II (\$US) :	120 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :	9 000
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	129 000
Date d'approbation du programme de pays :	
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (tonnes PAO) :	
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	196,5
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	18,1
(b) Annexe A Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	6,8
Total :	24,9
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :	265 000
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :	69 728
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO)	0,0
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO)	0,0

1. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités	Financements approuvés (\$US)
a) Projets d'investissement :	0
b) Renforcement des institutions :	120 000
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	145 000
Total :	265 000

Rapport périodique

2. L'Arménie a ratifié les amendements de Montréal et de Beijing à partir du 12 décembre 2008, faisant preuve de son engagement à éliminer toutes les substances réglementées par le Protocole de Montréal.

3. L'Arménie participe activement au Réseau régional de l'ozone pour les pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale au moyen de la diffusion d'imprimés. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts de l'Arménie pour réduire la consommation de CFC et c'est pourquoi il a bon espoir que l'Arménie réussira au cours des deux prochaines années le processus d'élimination totale des niveaux de consommation de CFC et qu'elle commencera à prendre les mesures appropriées en vue d'éliminer la consommation de HCFC.

4. Au cours des deux années de mise en œuvre du renforcement des institutions, l'Unité nationale de l'ozone (UNO) est parvenue à mettre au point des mesures législatives supplémentaires sur les quotas de HCFC et des activités de sensibilisation largement ciblées sur les problèmes des HCFC.

Plan d'action

5. L'UNO est le noyau de la structure de gestion des SAO et a été mise en place en tant qu'organisme spécialisé au sein du Ministère national de la Protection de la Nature pour assurer la réalisation et le suivi de la stratégie d'élimination des SAO telle que définie dans le plan d'action du programme de pays. L'accès régulier de l'Unité de l'ozone aux plus importants décideurs est assuré au moyen de l'intégration du plan d'action de l'Unité de l'ozone dans le Plan d'action national environnemental et par le cadre législatif mis en place. L'UNO est responsable de la surveillance des données d'importation et de consommation de SAO et des systèmes de quotas et d'autorisation, qui sont les principales mesures de contrôle de la consommation de SAO.

6. Le pays projette d'assurer la durabilité de l'élimination des halons et du bromure de méthyle et de démarrer des mesures appropriées pour respecter les objectifs d'élimination des HCFC.

7. Le sujet du commerce illégal sera poursuivi plus qu'avant en collaboration étroite avec les services des autorités des douanes, ainsi que la sensibilisation des techniciens sur les techniques et pratiques de récupération et de recyclage, en vue d'utiliser l'expérience acquise dans le programme d'élimination des HCFC.

Mexique : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		ONUDI
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
Phase I :	Juin 92 & déc.94	350 000
Phase II :	Juillet 95 & mai 96	95 000
Phase III :	Oct. 96	190 000
Phase IV :	Juillet 98	190 000
Phase V :	Juillet 00	190 000
	& juil.02 (transfert)	53 839
	& juil.02 (transfert)	(53 839)
Phase VI :	Juillet 02	247 000
Phase VII :	Avril 05	247 000
Phase VIII :	Juillet 07	247 000
phase IX :	Juillet 09	185 250
	Total :	1 941 250
Montant demandé pour la prorogation (phase X) (\$US) :		247 000

Résumé du projet et du profil du pays	
Montant recommandé pour l'approbation de la phase X (US \$) :	247 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :	18 525
Coût total du renforcement des institutions Phase X pour le Fonds multilatéral (\$US) :	265 525
Date d'approbation du programme de pays :	1992
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1989), (tonnes PAO)	14 629,9
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	4 624,9
b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	124,6
c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	62,5
d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	56,4
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	1 130,8
Dernière consommation de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	-101,7
b) Annexe A Groupe II (halons)	0,0
c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	745,4
f) Annexe C Groupe I (HCFC)	1 125,9
Total :	1 769,6
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :	93 667 959
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :	80 709 850
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO)	6 203,43
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	5 800,24

8. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités	Financements approuvés (\$US)
a) Projets d'investissement :	82 391 711
b) Renforcement des institutions :	1 941 250
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	9 334 998
Total :	93 667 959

Rapport périodique

9. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Mexique et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données relatives à l'année 2009. Le Comité exécutif note également que dans le cadre du projet de renforcement des institutions, le Mexique a réalisé en 2009-2010 une élimination remarquable de sa consommation de SAO par rapport à 2005.

10. Le Comité exécutif prévoit que les efforts de réglementation en cours seront encore accrus grâce à la mise en œuvre du système de surveillance des SAO mis en place.

11. Le Mexique participe activement au Réseau régional de l'ozone pour l'Amérique latine au moyen de la diffusion d'imprimés. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts du Mexique pour achever la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC et pour amorcer des mesures concernant le plan de gestion de l'élimination des HCFC.

Plan d'action

12. Le programme des activités se rapportant au Protocole de Montréal fait partie de l'engagement du Mexique à éliminer la consommation de SAO d'une manière planifiée et rentable. L'UNO fait partie du Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles (*SEMARNAT*) et collabore étroitement avec la Direction générale pour la Gestion de la qualité de l'air et le Registre de rejets et transferts de polluants. L'Unité de l'ozone est le point central des activités du Protocole de Montréal. Les activités de l'UNO font partie d'un système gouvernemental appelé DAS-G. L'UNO coordonne principalement l'ensemble du programme du Protocole de Montréal dans le pays et pose les bases des mesures législatives et réglementaires à adopter par les autorités gouvernementales responsables en vue des objectifs d'élimination des HCFC.

13. L'UNO, qui est responsable de la surveillance des données d'importation et de consommation de SAO, a mis en place à cette fin le Système Information et Surveillance (SISSAO).

14. L'Unité de l'ozone suivra en priorité la question de l'amorce des mesures visant à l'amélioration du contrôle des HCFC, le gel de la consommation de HCFC en 2013 et la réalisation de l'objectif de réduction de 10 % en 2015, conformément au calendrier d'élimination approuvé du Protocole de Montréal.

Annexe II

POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES PROROGATIONS DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS SOUMIS À LA 62^e RÉUNION

Arménie

1. Le Comité exécutif a examiné la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour l'Arménie et prend note avec satisfaction que ce pays a communiqué, respectivement au Secrétariat de l'ozone et au Secrétariat du Fonds, ses données de 2009 conformément à l'Article 7 et son programme de pays. Pour 2009, l'Arménie a communiqué 18,1 tonnes PAO de substances de l'Annexe A, représentant 9 % de la valeur de la consommation de référence des CFC (196,5 tonnes PAO). Le Comité exécutif note également que dans le cadre de son programme de pays, l'Arménie a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO, en particulier par la mise en œuvre de stratégies dans différents secteurs et la poursuite de ses efforts de réglementation par le biais des systèmes d'autorisation et de quotas. Le Comité exécutif remarque aussi que le projet de renforcement des institutions a contribué de manière significative aux activités de sensibilisation du public et a facilité les consultations de l'Unité nationale de l'ozone avec les parties prenantes principales. Il soutient fortement les efforts de l'Arménie de réduction de la consommation de CFC et a bon espoir que ce pays parviendra à éliminer totalement la consommation de CFC conformément au calendrier du Protocole de Montréal, à mettre en place les mesures appropriées en vue du gel de la consommation de HCFC en 2013 et à réaliser l'objectif de réduction de 10 % en 2015.

Mexique

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions au Mexique et prend note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données pour 2009 conformément à l'Article 7 et des données de programme de pays au Secrétariat du Fonds. Le Comité note également que pendant la période 2009 à 2010, le Mexique a réalisé des progrès remarquables dans la surveillance de la consommation de HCFC et la mise en place d'activités préparatoires destinées à la réalisation de mesures de contrôle des HCFC. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts du Mexique de réduction de la consommation de CFC d'une manière planifiée et rentable, son engagement à améliorer le contrôle réglementaire des HCFC en mettant en œuvre un système de surveillance de ces substances ainsi qu'à respecter le gel de la consommation de HCFC en 2013 et l'objectif de réduction de 10 % en 2015, conformément aux objectifs définis aux termes de la décision XIX/6 de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal.



UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION

62nd Executive Committee of the
Multilateral Fund for the Implementation
of the Montreal Protocol

UNIDO Work Programme

62nd ExCom

UNIDO

**Work Programme - 62nd ExCom
(4 October 2010)**

Introduction

The UNIDO Work Programme for the consideration of the 62nd ExCom of the Multilateral Fund has been prepared following the government requests as well as based on ongoing and planned activities. The Work Programme will further support the implementation of UNIDO's three year Rolling Business Plan 2010-2012.

Institutional strengthening is requested for Mexico (Phase X) and for the Armenia (Phase II).

The work programme also a demonstration project proposal for the EECA region, with a view to potential viable HCFCs alternative

The document comprises the following sections:

Section 1

Gives in a tabulated form, by project types and country, a consolidated list of activities foreseen for institutional strengthening.

Funding is requested for Institutional strengthening projects extensions in Armenia and Mexico, within a total amount of US\$ 394,525(including A.S.C.)

- **Total: US\$ 394,525 (including A.S.C.)**

Section 2

Section 2 provides the corresponding project concepts indicating some details and funding requirements.

UNIDO
Work Programme - 62nd ExCom

Section 1

Consolidated table giving project preparation
and non-investment projects in all countries and sectors

Country	Type	Sub- stance	Title of Project	Requested amount USD	A.S.C USD	Total (incl ASC) USD	A.S.C . %	P. D.	Rema rks
Institutional strengthening									
Armenia	INS	all	IS extension - Phase II	120,000	9,000	129,000	7.5	24	
Mexico	INS	all	IS extension - Phase X	247,000	18,525	265,525	7.5	24	
			Sub-total	367,000	27,525	394,525			
TOTAL				367,000	27,525	394,525			

UNIDO

Work Programme - 62nd ExCom

Section 2

Project concepts

Project Concept

Country: Armenia

Title: Extension of Institutional Strengthening for the implementation of Montreal Protocol in Armenia

Project Duration: 24 months (January 2011 - December 2012)

Project Budget: 129,000 (including US\$ 9,000 representing 7.5% Agency Support Costs)

Implementing Agency: UNIDO

Coordinating Agency: Ministry of Nature Protection/National Ozone Unit

Project Summary

The project aims at Ministry of Nature Protection/National Ozone Unit and will ensure helping the Government meet its obligations under the Montreal Protocol on the substances that deplete the Ozone Layer.

In this context, the National Ozone Office will be assisted in monitoring and identification of Ozone-depleting substances consumption and up-dating the needed national policies and regulations, with a focus on HCFCs consumption.

The NOU is the nucleus of the ODS management structure and was established as a specialized body within the country's Ministry of Nature Protection to provide the execution and follow-up of the ODS phase-out strategy as laid down in the Action Plan of the Country Programme. Regular access of the OU to senior decision-makers is assured through integration of the OU's Action Plan in the National Environmental Action Plan and by legislative framework put in place. The NOU is responsible for monitoring the ODS import and consumption data, for the quota and the licensing system which are major measures to control ODS consumption

The country is planning to assure sustainability of the phase-out of Halons and Methyl Bromide and to initiate appropriate measures to comply with the HCFCs phase-out targets.

The subject of illegal trade will further be pursued in close collaboration with the Customs, as well as awareness-raising of technicians about R&R techniques and practices, with a view to use the gained experience in the HCFCs phase-out programme.

Project Concept

Country: Mexico

Title: Extension of Institutional Strengthening for the implementation of Montreal Protocol in Mexico

Project Duration: 24 months

Project Budget: 265,525 (including US\$ 18,525 representing 7.5% Agency Support Costs)

Implementing Agency: UNIDO

Coordinating Agency: SEMARNAT / Ozone Unit

Project Summary

The project aims at institutional strengthening and capacity building of the SEMARNAT (Ministry of Environment)/ Ozone Unit and will ensure helping the Government meet its obligations under the Montreal Protocol on the substances that deplete the Ozone Layer.

In this context, the National Ozone Office will be assisted in monitoring and identification of Ozone-depleting substances consumption and up-dating the needed national policies and regulations, with a focus on HCFCs consumption.

The NOU will monitor all the projects related activities, including the collection of consumption data and reporting as required, with a specific view to HCFCs phase-out schedule for the Article 5 countries.

The NOU in México is considered as an integral part of the General Direction of Air Quality Management, and has a full commitment with the national administration, and has a direct contact with the vice ministry for environmental protection, mainly in order to direct the policies, strategies and priorities for México in the ozone layer protection activities. The NOU will follow-up with priority the issue of initiating measures to improve the HCFCs control, to freeze the HCFCs consumption in 2013 and to achieve the 10% reduction target in 2015.

